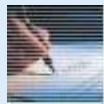




Flash d'information n° 340 du 13 juin 2019

Statut & Carrière

Arrêtés d'avancements d'échelons 2ème semestre...



Les arrêtés d'avancements d'échelons à cadence unique sont en cours d'acheminement.

Au total, **227** collectivités et établissements publics sont concernés et **748** arrêtés ont été édités pour cette période.

Les CAP spéciales avancements de grades et promotions internes auront lieu le **lundi 24 juin 2019** ; vous recevrez les résultats dans la 1ère quinzaine de juillet

✉ Stéphanie FONTAINE
02.48.50.82.55
stephanie.fontaine@cdg18.fr

Instances représentatives

Fixation des taux d'avancements...



Pour les collectivités et établissements ne l'ayant pas encore fait, penser à saisir le Comité Technique (CT) pour fixer les taux d'avancements de grade pour les avancements du dernier trimestre 2019.

Depuis la loi du 19 février 2007, les collectivités doivent définir elles-mêmes des taux pour l'avancement de grade de leurs agents, appelés également ratios promus/promouvables....

✉ Alexandra BONNAIRE
02.48.50.82.57
service.instances@cdg18.fr

[Voir notre circulaire...](#)

Calendrier prévisionnel des séances 2019...



Tout dossier arrivé hors délai sera reporté à la séance suivante.

[Téléchargez le calendrier prévisionnel 2019 \(CAP/CT\)...](#)

Dates limites de dépôts des dossiers	Dates retenues
vendredi 21 décembre 2018	lundi 28 janvier 2019 (*)
vendredi 1er février 2019	lundi 25 février 2019
vendredi 1er mars 2019	lundi 225 mars 2019 (*)
Pas de séance en avril	
vendredi 26 avril 2019	lundi 20 mai 2019
vendredi 31 mai 2019	lundi 24 juin 2019 "CAP spéciales" (*)
Pas de séance en juillet / août	
vendredi 30 août 2019	lundi 23 septembre 2019 (*)
vendredi 27 septembre 2019	lundi 21 octobre 2019
vendredi 31 octobre 2019	lundi 25 novembre 2019 (*)
Pas de séance en décembre	
(*) CT + compétence HSCT	

Comité Médical Départemental

Calendrier prévisionnel des séances 2019...



[Téléchargez le calendrier prévisionnel 2019 \(CMD\)...](#)

[Téléchargez la liste des médecins agréés du cher 2017/2019...](#) (mise à jour 03/2017)

[Calendrier prévisionnel 2019](#)

✉ Mélodie FEVRIER

Mois	Dates des séances
Janvier	mercredi 30 janvier 2019

02.48.50.94.32

comite.medical@cdg18.fr

Pascale FRERARD

02.48.50.94.34

pascale.frerard@cdg18.fr

Février	mercredi 27 février 2019
Mars	mercredi 27 mars 2019 (Annulée)
Avril	mercredi 24 avril 2019
Mai	mercredi 22 mai 2019
Juillet	mercredi 3 juillet 2019
Août	Pas de séance en août
Septembre	mercredi 18 septembre 2019
Octobre	mercredi 16 octobre 2019
Novembre	mercredi 13 novembre 2019
Décembre	mercredi 11 décembre 2019

Commission
de Réforme

Calendrier prévisionnel des séances 2019...



Calendrier prévisionnel 2019



Delphine ANCEAU

02.48.50.94.36

commission.reforme@cdg18.fr**Tout dossier arrivé hors délai sera reporté à la séance suivante.**[Téléchargez le calendrier prévisionnel 2019 \(CDR\)...](#)[Téléchargez la liste des médecins agréés du cher 2017/2019... \(mise à jour 03/2017\)](#)

Mois	Dates limites de dépôts des dossiers	Dates retenues
Janvier	mardi 8 janvier 2019	mercredi 30 janvier 2019
Février	mardi 5 février 2019	mercredi 27 février 2019
Mars	mardi 5 mars 2019	mercredi 27 mars 2019 (Annulée)
Avril	mardi 2 avril 2019	mercredi 24 avril 2019
Mai	mardi 30 avril 2019	mercredi 22 mai 2019
Juillet	mardi 11 juin 2019	mercredi 3 juillet 2019
Août	Pas de séance en août	
Septembre	mardi 27 août 2019	mercredi 18 septembre 2019
Octobre	mardi 24 septembre 2019	mercredi 16 octobre 2019
Novembre	mardi 22 octobre 2019	mercredi 13 novembre 2019
Décembre	mardi 19 novembre 2019	mercredi 11 décembre 2019

Informations

Les élus locaux peuvent-ils exercer leurs fonctions pendant un arrêt maladie...

**MAIRE** info

Edition du 6 juin 2019

Le sénateur du Puy-de-Dôme Éric Gold a questionné mardi dernier la ministre des Relations avec les collectivités territoriales sur l'attitude de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) vis-à-vis d'élus qui, bien qu'en arrêt maladie, tiennent à assumer tout de même les fonctions de leur mandat.

[Lire l'article "MAIREinfo"](#)

**Prélèvement à la source sur les indemnités de fonction :
le règles issues de la loi de finances pour 2019 et les RECENTES PRECISIONS DE LA DGFIP...**



Par une note transmise à l'AMF le 17 avril 2019, et la DGFIP a précisé les règles applicables au prélèvement à la source sur les indemnités de fonction.

Les conditions d'application de la fraction représentative des frais d'emploi (FRFE) majorée (1 507 € par mois) pour les élus des communes de moins de 3 500 habitants qui ne bénéficient pas de remboursement de frais de transport et de séjour sont encadrées.

Par ailleurs, l'éligibilité à la FRFE pour les indemnités des élus de SDIS, Centres de Gestion ou CNFPT (siège ou délégations) est précisée.

Toutes les nouveautés, détaillées dans la note disponible en téléchargement, impliquent un nouveau paramétrage des logiciels de paie et une information spécifique des élus bénéficiant de la FRFE majorée,

auprès de la (des) collectivité(s) qui leur verse(ent) une indemnité de fonction.

Téléchargez la [note de l'AMF GeC/CG - n° 2 ter du 17 avril 2019](#)

CNFPT - Plan de Formation Mutualisé



Information CNFPT relayée par le Centre de Gestion du CHER.

Bonjour,

L'antenne du Berry a prévu d'organiser un certain nombre de formations dans le cadre du Plan de Formation Mutualisé du département du Cher sur le mois de septembre, pour lesquelles des places demeurent disponibles. En voici la liste :

- Les marchés publics pour les non-initiés – Saint Germain des Bois, du 25 au 27 septembre 2019 – Code A2A1V025,
- Recyclage habilitation électrique pour personnels non-électriciens – Vierzon, les 3 et 4 septembre 2019 – Code FP5DC206,
- Maintien et actualisation des compétences SST – Mehun-sur-Yèvre, le 3 septembre 2019 – Code SX602A39,
- Maintien et actualisation des compétences SST – Marmagne, le 4 septembre 2019 – Code SX602A3A,
- Recyclage habilitations électriques pour personnels non-électriciens – Henrichemont, les 23 et 24 septembre 2019 – Code FP5DC208.

Je vous remercie de bien vouloir en informer les personnels susceptibles d'être intéressés et, le cas échéant, de les inscrire sur notre plateforme d'inscription en ligne : <https://inscription.cnfpt.fr> (rubrique intra/union).

J'attire également votre attention, concernant les actions de recyclage d'habilitations électriques pour personnels non-électriciens, sur le fait que celles-ci doivent être réalisées dans les trois ans (à date anniversaire) suivant la formation initiale ou le précédent recyclage.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement.

Régis Fauvet

Délégation Centre-Val de Loire
Conseiller formation

Centre national de la fonction publique territoriale

Antenne du Berry
40, Chemin de grand Mazières – 18020 Bourges
Tél. : 02 48 20 29 41
Mobile : 06 18 44 54 09
www.cnfpt.fr

Destinataire : [Nom]